

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le quatre juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, C. Jourdain, MF. Guillemot, D. Renouf, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, Y. Robert.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques Marteil à M. Jacques Grévès
Mme Virgine Robin Cornaud à M. Joël Daniel

Absent excusé :

Mme Patricia Le Bec Danse

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	29 Mai 2020
Date de l'affichage	29 Mai 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

2020-36 Modification du tableau des effectifs ; création et suppression de poste (mutation)

Rapporteur : F. Ballester

Un agent exerce des missions d'animation au sein des écoles et garderies en qualité de contractuel depuis le 2 octobre 2014. Il demande à intégrer les services municipaux par voie de mutation compte tenu du fait que cet agent était en disponibilité à la ville de Quimper. Cette procédure nécessite donc de créer le poste correspondant.

- Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er juillet prochain.

Création

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Animation	C	1	Adjoint animation principal 2ème classe à temps non complet 13h42	Mutation	01/07/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité technique du 18 mai 2020,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 28 mai 2020,

DÉCIDE la modification du tableau des effectifs au titre d'une mutation à compter du 1^{er} juillet 2020, comme indiquée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Juin 2020
Le Maire,
Joël DANIEL

